

Nos réf.:09/CRAT A.804-AN

ВВ

Le 29 mai 2009

Avis relatif à la demande de permis unique pour la transformation et la modernisation de Ghlin Maltings à Ghlin (MONS)

La Commission régionale d'aménagement du territoire, section Aménagement normatif, a examiné la demande de permis unique pour la transformation et la modernisation de Ghlin Maltings situé dans le parc industriel de Ghlin-Baudour Sud à Mons

La demande de permis unique émane de Ghlin Maltings s.a..

L'étude d'incidences a été réalisée par le bureau d'études Vinçotte Environment, dûment agréé pour ce type de projets.

L'ensemble du dossier a été réceptionné par la CRAT en date du 06 avril 2009.

Sur proposition de la section, la CRAT rend l'avis suivant en date du 29 mai 2009 :

1. Sur le projet

Considérant que le projet est inscrit en zone d'activité économique industrielle au plan de secteur ;

Considérant que le projet est situé dans le parc d'activité économique industrielle de Ghlin-Baudour Sud et est longé par le canal Nimy-Blaton ;

Considérant que le projet consiste à transformer et moderniser une malterie afin de permettre de rationaliser les activités de production et de stockage sur le site et que les installations de stockage sont conçues selon les bonnes pratiques d'application en matière de sécurité dans le secteur des malteries ;

Considérant que le projet n'implique pas d'augmentation de la capacité de production et de stockage de la matière première et qu'il impliquera une réduction du stockage du produit fini (malt) ;

Réf.: 09/CRAT-A.804-AN



Considérant que le projet s'inspire fortement de l'alternative émise par le bureau d'étude et que cette dernière permet notamment de réduire les impacts acoustiques du projet ainsi que ses impacts sur le paysage et sur le milieu humain ;

La CRAT remet un avis favorable sur l'opportunité du projet tel que présenté.

2. Sur la qualité de l'étude d'incidences

La CRAT estime que l'auteur a réalisé une étude de bonne qualité.

Elle apprécie notamment la qualité de l'alternative proposée qui permet de réduire les impacts du projet sur l'environnement.

Pierre GOT, Président.

Réf.: 09/CRAT-A.804-AN